

République française
 Département de la
 Haute-Savoie
 Arrondissement de
 Thonon- Les- Bains
 Commune de
CERVENS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CERVENS

SEANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2024 à 19H30

Convocation
 du 06/09/2024

**Nombre de
 conseillers :**

En exercice : - 13
 Quorum : ----- 07
Présents : --- 10
 Absents : ----- 03
 Pouvoirs : ----- 00
 Votants : ----- 10

VOTE

Pour : ----- 10
 Contre :----- 00
 Abstentions : -- 00

L'an deux mille vingt-quatre le dix septembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Étaient présents : CALLENDRIER Michèle/ CHATEL Christophe/ FAVRAT Florent/ KELLER Sophie / LEYDIER Serge/ NOEL Ruta/ MASSON Thibault/ PROFFIT Thierry/ THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

Absents excusés : CHATEAU Baptiste / DECOMBARD Coralie/ SANDRAL Linda.

Procuration(s) : Néant

Secrétaire de séance : M. Serge LEYDIER

Social / Santé

OBJET : Validation de la convention avec Bons-en-Chablais pour l'antenne du centre de santé et désignation des membres de l'entente intercommunale

**Délibération
 N°2024-34**

**Délibération Certifiée
 exécutoire,**

Télétransmise

Le : **23 SEP. 2024**

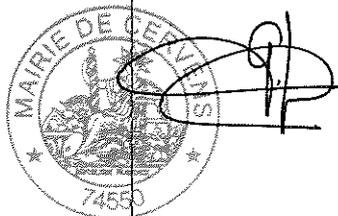
Reçue en Préfecture

Le : **23 SEP. 2024**

Mise en ligne sur le site
 de la commune

Le : **23 SEP. 2024**

Gil THOMAS, Maire



Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 14 mars 2023 validant le projet de centre de santé de Bons-en-Chablais avec une antenne à Cervens.

A ce jour, afin d'acter ce projet, il convient de signer la convention correspondante avec la commune de Bons-en-Chablais. Cette convention précise notamment la création d'une entente intercommunale regroupant 3 membres de chaque commune. Cette entente a pour objectif de réfléchir au mode fonctionnement de l'antenne de Cervens et notamment au volet financier. Il s'agira de déterminer quel commune finance quel matériel ou service et de définir le montant de la rétribution financière.

Les orientations et décisions prises par l'entente intercommunale devront être validées ensuite par les deux conseils municipaux de Cervens et Bons-en-Chablais.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal qui se portent candidats pour intégrer l'entente intercommunale de se manifester. Les trois membres suivants se portent candidats : M. Gil THOMAS, Mme Ruta NOEL et Mme Sophie KELLER

Le Conseil Municipal, après exposé de Monsieur le Maire et à l'unanimité :

- ⇒ VALIDE la convention avec la commune de BONS-EN-CHABLAIS concernant l'antenne du centre de Santé de Cervens et CHARGE le Maire de la signer.
- ⇒ DESIGNER les membres suivants pour siéger à l'entente intercommunale : M. Gil THOMAS, Mme Ruta NOEL, Mme Sophie KELLER.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
 Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS

Le secrétaire
Serge LEYDIER

Envoyé en préfecture le 23/09/2024

Reçu en préfecture le 23/09/2024

Publié le 23/09/2024



ID : 074-217400530-20240910-D2024_34-DE